



SECTION



HAUTE-MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

REUNION INFORMELLE AVEC LA DIRECTION LE 18 OCTOBRE 2018

A l'invitation de Mme Barjot, Céline Lefèvre et Rachel Sugneau se sont rendues à une réunion informelle organisée ce jour à 11h ainsi que les autres organisations syndicales.

A l'ordre du jour :

- Aménagement des structures et du réseau 2019 (ASR 2019)
- Gel du poste de comptable de Bourbonne les Bains
- Divers

➤ **Aménagement des structures et du réseau 2019 (ASR 2019)**

La directrice explique que la communication concernant les fermetures était bloquée jusque récemment même si, au niveau local, l'annonce a été faite par le Président de la République le 4 octobre dernier à Colombey les Deux Eglises.

Si les fermetures de trésoreries n'auront pas lieu, les opérations dites « non visibles » peuvent malgré tout se dérouler, à savoir transfert du recouvrement de l'impôt sur le revenu ainsi que l'ajustement des périmètres en matière Secteur Public Local (hormis pour les trésoreries proposées à la fermeture en 2019).

La direction a décidé de transférer le recouvrement de l'impôt sur le revenu de la trésorerie d'Andelot vers le SIP de Chaumont sans transfert de personnel.

Elle explique que le calibrage du transfert du recouvrement impôt sur Chaumont lors de l'exercice ASR de juin était d'un agent (à savoir que le recouvrement de Bourmont, Nogent et Andelot devait alors être effectué). L'unique transfert d'Andelot ne suffit pas à justifier le transfert d'un emploi d'Andelot vers Chaumont (la trésorerie ayant un contexte RH délicat).

La gestion SPL de quatre communes dépendant aujourd'hui de la trésorerie d'Andelot doit être également transférée, à savoir Busson, Chambroncourt, Morionvilliers (vers la Trésorerie de Joinville) et Rochefort sur la Côte (vers la Trésorerie Chaumont). La direction précise que ce sont de petites communes.

Un courrier va être adressé aux maires de ces communes leur laissant cependant le choix de laisser la gestion à Andelot ou le transfert vers les trésoreries précitées.

La direction ajoute que le contexte Prélèvement A la Source fait que le recouvrement amiable impôt devrait se tarir dès 2019.

La gestion du Centre Communal d'Action Sociale et de l'EPHAD de Val de Meuse va être transférée de Bourbonne les Bains vers Langres.

FO s'inquiétant de l'arrivée de cette charge sur la trésorerie de Langres, la direction précise qu'il va être mis en place un protocole entre la paierie départementale et Langres quant à la gestion des hébergés qui représentent la majeure partie de l'activité EPHAD (toujours selon la direction !)

➤ **Gel du poste de comptable de Bourbonne les Bains**

La direction nous rappelle que le poste de comptable de Bourbonne les Bains avait été gelé l'an passé et nous informe qu'elle souhaite à nouveau le geler pour l'exercice mutations des Inspecteurs Divisionnaires Classe Normale 2019.

FO s'interroge sur cette décision car l'annonce de l'absence de fermeture de cette trésorerie, précisant par ailleurs que la députée haut marnaise a annoncé qu'il ne se passerait plus rien durant la mandature, tend à prouver la pérennité du site pour les 2 années à venir.

De plus, l'intérim exercé aujourd'hui par le trésorier de Chalindrey devait être de courte durée comme tout intérim. Réponse est faite que celui-ci souhaite continuer, de plus il a noué d'excellents contacts avec la nouvelle équipe municipale de Bourbonne.

FO s'interroge sur le devenir et l'isolement des agents des deux trésoreries qui se retrouvent sans chef à plein temps, celui étant partagé entre Chalindrey, Bourbonne et une agence comptable. Réponse est faite qu'il reste joignable sur son portable, FO rétorque que cela ne peut suffire à répondre aux besoins au jour le jour des collègues et des collectivités.

Bref après la dématérialisation et la e-formation, la e-présence !!!!

La direction décide de rien changer à sa décision.

➤ **Divers**

La direction évoque l'installation de la salle syndicale de la cité administrative au niveau N-1. Le local libéré au 2ème étage deviendra (en attendant d'être restitué à la préfecture) l'« espace repas » non officiel.

La direction précise qu'un laps de temps non connu à ce jour pourrait empêcher l'installation de cet espace (suivant le déménagement du futur Pôle unifié de Contrôle).

La direction souhaite évoquer l'exercice « suppressions d'emplois ». Elle ne possède aucune information à ce jour mais précise que notre direction devra se préparer à un nombre important d'autant plus que les départements dont la population diminue seront les plus touchés au sein de l'inter région au profit des départements voyant une hausse de leur population. Le CTL sera reporté en janvier en raison des élections.

Étant en réunion informelle et en l'absence de compte rendu officiel, FO s'est refusée à évoquer des questions diverses, qui pourtant, ne manquent pas.

Nous ne manquerons pas de les poser lors du CTL prévu le 20 novembre 2018.



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018**